

COMMUNE DE VETHEUIL
Délibération 2026 -05

LE VENDREDI 30 JANVIER DEUX MIL VINGT SIX A DIX NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M David LE GLANIC donne procuration à M Thierry DUBOIS

ABSENTS EXCUSES :

Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M Romuald SEITÉ

**EGLISE NOTRE-DAME - TRAVAUX DE STRICT ENTRETIEN - LOT N°2
CHARPENTE MENUISERIES BOIS - LOT N°4 : VITRAUX SERRURERIE -
AVENANTS AUX MARCHES CONCLUS AVEC LES SOCIETES GALLIS ET ART
VITRAIL SAINT LAZARE**

Il est rappelé que les travaux de strict entretien de l'église Notre-Dame, financés par la Direction Régionale de l'Action Culturelle, la Région Ile de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise, ont été attribués aux entreprises et pour les montants suivants :

Lot n°	Corps d'état	Titulaires	Montants HT
1	maçonnerie - pierre de taille	MPR, 31, rue du Clos Reine, 78410 Aubergenville	258.864,26 €
2	charpente bois - menuiserie bois	MDB, 1, rue Jean Jaurès, 94800 Villejuif	84.984,00 €
3	couverture	GALLIS, 111, rue du Général de Gaulle, 76520 Franqueville-Saint-Pierre	372.387,03 €
4	vitraux - serrurerie	ART VITRAIL SAINT-LAZARE, 9, place du Terreau, 79400 Autun	24.122,00 €

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par Monsieur Riccardo GIORDANO, architecte en chef des Monuments Historiques, Arch-R sarl d'architecture, 21, boulevard de la Reine, 78000 Versailles.

Un avenant au marché a été conclu avec la société MDB pour les travaux du lot n°2 pour un montant supplémentaire de 24.297,00 € HT soit 29.156,40 € TTC.

La dépose de l'échafaudage a révélé l'état de dégradation extrêmement avancé du chéneau Ouest de la sacristie et de l'écran sous toiture sur le versant Nord de la sacristie. Il s'est avéré indispensable de

remédier à ces désordres avant que la réfection de la toiture de la sacristie ne soit entreprise. Les travaux de couverture correspondants s'élèvent à 7.109,60 € HT soit 8.531,52 € TTC.

Le bilan des travaux exécutés par la société ART VITRAIL SAINT LAZARE fait apparaître que les prestations sur la vitrerie existante des baies hautes à proximité des ouvrages défaillants se sont révélées moins importantes que ce qu'il était prévu et qu'il en résulte une moins-value de 6.385,00 € HT soit 7.662,00 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire :

- à signer avec la société GALLIS un avenant en plus-value d'un montant de 7.109,60 € HT soit 8.531,52 € TTC.
- à signer avec la société ART VITRAIL SAINT LAZARE un avenant en moins-value d'un montant de 6.385,00 € HT soit 7.662,00 € TTC.

Le Maire
Dominique HERPIN POULENAT



Envoyé le : 06/02/2026
Reçu en Préfecture le : 06/02/2026
Publié le : 06/02/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO